

## Communiqué de presse de l'AdCV

Pour diffusion libre et immédiate

Mont-sur-Rolle, le 6 décembre 2022

### Adhésion de la Ville de Pully et nomination d'un nouveau Secrétaire général

Lors de son Assemblée générale du 1<sup>er</sup> décembre à Le Vaud, l'Association de Communes Vaudoises (AdCV) a eu le plaisir d'annoncer la décision de la Municipalité de Pully d'adhérer à l'AdCV, ainsi que de présenter son nouveau Secrétaire général, M. Loïc Hautier. Ces deux importantes évolutions renforcent fortement l'influence de l'AdCV et son statut de partenaire incontournable des communes vaudoises. Par ailleurs, les récentes adhésions des Villes de Pully et Lutry témoignent de l'engagement résolu de l'AdCV en faveur de l'autonomie communale.

#### Adhésion de la Ville de Pully à l'AdCV

La Municipalité de Pully, comme annoncé par cette dernière le 1<sup>er</sup> décembre, a pris la décision d'adhérer à l'AdCV, soulignant l'engagement de l'association en faveur de l'autonomie communale. La Municipalité juge en effet opportun d'opérer un tel rapprochement dans le contexte actuel des négociations portant sur le contre-projet à l'initiative SOS Communes et la définition d'une nouvelle péréquation intercommunale (NPIV). A l'instar de l'AdCV, la Municipalité de Pully considère que le protocole d'accord conclu en 2020 entre le Conseil d'Etat et l'UCV, lequel prévoit un rééquilibrage à hauteur de CHF 150 millions en 2028, est insuffisant et trop tardif dans ses effets. **L'AdCV est honorée de pouvoir désormais compter la 7<sup>ème</sup> ville vaudoise parmi ses communes membres et remercie chaleureusement la Municipalité pour sa confiance. Cette nouvelle adhésion, laquelle fait suite à celle de la Ville de Lutry, renforce grandement l'influence de l'AdCV et souligne la nécessité d'un contre-projet ambitieux à l'initiative SOS Communes.**

#### Nouveau Secrétaire général

Le Secrétaire général, M. Siegfried Chemouny, ayant quitté ses fonctions au 30 novembre afin de donner une nouvelle orientation à sa carrière, le Comité de l'AdCV a engagé M. Loïc Hautier pour le remplacer. Il est entré en fonction le 1<sup>er</sup> décembre. Âgé de 28 ans, M. Loïc Hautier est titulaire d'une Maîtrise en droit de l'Université de Lausanne. En parallèle de ses études, il a successivement travaillé en qualité d'assistant parlementaire, puis de juriste. Il a par ailleurs siégé plusieurs années au Conseil communal d'Etoy, tout en présidant la jeunesse d'un grand parti vaudois. Au sortir de ses études, M. Hautier a cofondé une société de conseil principalement active dans la protection des données, collaborant à ce titre avec de nombreuses communes. Il conservera d'ailleurs une activité entrepreneuriale à temps partiel.

De par ses anciennes fonctions politiques, M. Hautier dispose d'un important réseau et de larges connaissances des institutions vaudoises. Ses compétences en matière de stratégie et de communication seront fort utiles à l'AdCV à un moment charnière des relations Canton-Communes, notamment dans le cadre des négociations relatives à la nouvelle péréquation intercommunale (NPIV). M. Hautier aura également à cœur de mettre ses connaissances juridiques et de gestion au service des communes membres.

Dans le cadre de la redynamisation de ses actions, le Comité de l'AdCV souhaite ainsi la bienvenue à M. Hautier. Il tient également à remercier M. Chemouny pour tout le travail accompli durant près de 7 ans au sein de l'AdCV et pour les excellentes relations qu'il a su entretenir avec les communes membres et le Comité.

#### Contact:

Michel Buttin, Président de l'AdCV, 078 923 00 55  
Loïc Hautier, Secrétaire général de l'AdCV, 079 309 20 11